

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 315-08**

Prenez avis que le **3 décembre 2018 à compter de 19h30**, dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville, situé au 900 rue Principale, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la construction d'un garage en marge avant. Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage No. 315-08, au niveau des dispositions supplémentaires relatives aux constructions accessoires qui stipule que les constructions accessoires sont autorisées dans les cours latérales et arrière.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Adresse : 1108, rue Principale
Lot: 4 376 527 du Cadastre du Québec

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 15ème jour de novembre 2018

Beatrice Travers, directrice générale, greffière